

Paris, le 6 juillet 2022

Elections CARPIMKO : la FFMKR confirme sa position de leader de la kinésithérapie !

Les urnes se sont prononcées. A l'occasion de ce renouvellement partiel, il y avait 3 sièges à pourvoir pour le collège des kinésithérapeutes, pour lesquels la participation n'était que de 16,51 %, ce qui est mieux que la plupart des autres professions (IDE 8,47 %, Orthophonistes 16,16 %, Orthoptistes 22,85 %, Podologues 9,31 %) mais toujours très insuffisant. Le taux de participation doit nous interroger collectivement.

La FFMKR a remporté 49,39 % des suffrages, Alizé 34,22 % et le SNMKR 16,39 % ; ce qui se traduit par 2 sièges pour la FFMKR et 1 siège pour Alizé. Sont ainsi élus pour la FFMKR, Stéphane BEULAY et Céline MARCHAL aux postes de titulaires. Ils seront respectivement suppléés par Sterenn HOUEL et Thomas PRAT.

La FFMKR salue la qualité de la campagne menée par le SNMKR et Alizé. Ces résultats confirment la tendance observée lors des précédentes élections à la CARPIMKO et plus récemment aux URPS.

Au moment où le pouvoir d'achat des kinésithérapeutes recule sous l'effet conjugué du gel des tarifs et de l'inflation, la FFMKR sera intransigeante et fera des choix politiques forts afin de garantir :

- Une revalorisation des honoraires ;
- Le maintien de l'autonomie de la CARPIMKO ;
- L'indexation de la pension des kinésithérapeutes sur l'inflation ;
- L'amélioration de la retraite complémentaire, de la protection sociale et des droits parentaux ;
- L'alignement de l'ASV sur celui des médecins.

La FFMKR remercie ses adhérents et ses soutiens, qui se sont mobilisés à l'occasion de ces élections dont le résultat permettra à la profession d'aborder sereinement la réforme des retraites à venir.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org